

L'infirmière libérale inquiétée par le PRS

L'URPS Infirmière PACA a été invitée à participer aux Instances de Coordination Régionales dans le cadre de la préparation du Plan Régional de Santé PACA, PRS 2018-2023. Elle a participé et apporté sa contribution sous forme de propositions. Elle a eu la même attitude dans le cadre de la mise en œuvre du PAERPA Var Est.

Les propositions faites se veulent innovantes et se situent dans la continuité du terrain. Pour la plupart, elles reprennent et organisent l'ensemble des soins et prises en charge des patients, qui existent de façon informelle. Ces situations mettent quelquefois les Infirmières Libérales IDEL dans une situation critique au regard de la législation. Elles accomplissent quotidiennement une coordination entre les différents acteurs du domicile : sanitaire, social et médico-social.

L'URPS IDEL PACA rappelle qu'elles sont les seules soumises de par la loi à la continuité des soins, qu'elles sont disponibles 24h/24 et 7j/7 et qu'elles répondent aux demandes en moins de 4 heures. Elles acceptent le tiers-payant et ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires.

L'URPS IDEL PACA a, conformément aux missions que la loi lui a confiées, lu attentivement le PRS PACA 2018-2023. Elle a constaté qu'il n'est fait que peu mention des professionnels de santé libéraux hors le médecin traitant. Les professions libérales de santé que sont les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmières, les biologistes ainsi que les pédicures-podologues ou les orthoptistes sont très peu nommément cités.

L'URPS IDEL PACA a donc fait parvenir en date du 27 avril 2018 une contribution de l'ensemble de ses remarques à l'ARS PACA. Elle a fait des propositions d'organisation innovantes : permanence des soins, sortie d'hospitalisation sécurisée, coordination numérisée, prévention, vaccination, accompagnement thérapeutique à domicile...

Les infirmières libérales sont en responsabilité dans l'organisation actuelle de la santé et ne veulent pas une régression des missions qu'elles assurent.

Toutes les actions (coordination, prévention, conseil, éducation) et certains soins infirmiers sont minimisés et non quantifiés par les tutelles. Ils ne sont donc pas reconnus, ni valorisés.

Dans le PRS PACA, comme dans la plupart des communications médiatiques, on ne parle que des pratiques avancées en occultant les actions et compétences actuelles de la profession infirmière !

Inquiète pour la prise en compte de sa profession, l'URPS IDEL PACA a émis un **communiqué dans l'ensemble de la presse quotidienne régionale**, ce jour. Il reprend les thèmes concernant le professionnalisme, la disponibilité, la flexibilité, la proximité et l'efficacité de la profession d'infirmière. De plus, la démographie permet à l'intégralité du territoire d'être pourvu en nombre suffisant de professionnelles, et ce depuis de nombreuses années. Ces constats font des IDEL, le pivot essentiel du maintien à domicile.

En prendre conscience aujourd'hui, c'est défendre les soins de demain !

Qui sommes-nous ?



L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) infirmière PACA est l'instance représentative des 16 000 infirmières libérales de la région PACA. Les membres de l'assemblée sont des infirmiers libéraux en activité, élus par l'ensemble des infirmiers libéraux de la région.

Créées par la loi HPST du 21 juillet 2009, les URPS ont notamment pour mission de participer « à la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé, à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins » (article R4031-2 du Code de la santé publique).

Contact presse

Lucienne Claustres

Présidente de l'URPS infirmière PACA

04 91 87 54 38

06 12 24 17 20

presidence@urps-infirmiere-paca.fr